

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : **Préavis no 57/2015, comptes 2014**

Séances : 21.04, 28.04, 30.04.

Présents : Le Boursier, Monsieur Olivier Rochat, la Commission de Gestion ainsi que la Commission des Finances. Monsieur Jean Zucchello a participé à la séance du 30.4.2015.

La Commission des finances tient à remercier le boursier et M. Jean Zucchello pour le travail fourni dans le cadre de la révision des comptes 2014, pour sa disponibilité et pour les nombreuses réponses données à nos questions. Nous relevons aussi la clarté des documents présentés et confirmons que les comptes sont bien tenus.

C'est la première année que la Commission des Finances doit fournir un rapport sur le bouclage des comptes.

Après discussion avec la Commission de Gestion et l'analyse de nos tâches fixées par le règlement communal, nous avons décidé de procéder de la manière suivante :

1. Comparer les comptes 2014 avec le budget et analyser les différences importantes de dépassement de charge ou baisse conséquente des recettes par rubrique de regroupement de comptes,
2. Vérifier par sondage certains justificatifs des dépenses et leurs imputations,
3. Parcourir le rapport de révision, analyser le bilan et le compte de résultat ainsi que le grand livre (comptabilité).
4. Analyse du rendement des biens immobiliers de la commune.

Point 1 :

Nous avons eu une bonne surprise, en effet, dans la majorité des postes, les charges étaient en dessous du budget et les recettes étaient souvent meilleures que budgétées.

Pour mémoire, **le budget 2014 prévoyait un excédent de charge de CHF 1'788'188.- !**

Les comptes 2014 font ressortir **un excédent de recettes de CHF 7'171.-** après attributions aux différents postes de réserves.

Cette importante différence de résultat s'explique globalement de la manière suivante :

Baisse importante de la péréquation et de la facture sociale (dû à un juste retour à la normale) pour un montant de CHF 791'803.-.

Recettes en bonne partie meilleures que prévues.

Charges moins importantes que budgétées.

Pour une analyse transparente des comptes, nous tenons à présenter le résultat annuel de la manière suivante :

Résultat selon préavis, bénéfice	7'171
Plus : Amortissements extraordinaires non obligatoires	1'362'226
Excédent de recettes effectives 2014	1'369'367

Ceci est donc une année dégageant un résultat excellent et permet de voir l'avenir avec sérénité malgré les problèmes économiques et le changement de taxation des personnes morales à venir.

Point 2 :

Nous avons parcouru un classeur des dépenses et, par sondage, analysé la facture, pointé le montant avec la comptabilité en ayant un regard critique sur l'imputation. Nous n'avons pas découvert d'erreur.

Point 3 :

Nous avons lu avec intérêt le rapport sur la vérification des comptes de l'exercice 2014 élaboré par AL Rummel SA, membre de la chambre Fiduciaire.

Il conclut que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes au règlement sur la comptabilité des communes et recommande d'approuver les comptes de la commune.

Pour votre information, nous reproduisons un résumé du bilan 2014.

	2014	2013
	CHF	CHF
ACTIFS		
Liquidités	4 478 413	3 206 735
Débiteurs	4 268 504	4 147 133
Actifs transitoires	644 336	627 912
	9 391 253	7 981 780
 Immobilisés		
Patrimoine financier	10 434 275	9 277 215
Patrimoine administratif	1 650 768	1 354 641
Participation CAD	600 001	600 001
	12 685 044	11 231 857
TOTAL	22 076 297	19 213 637
 PASSIFS		
Emprunts court terme	1 120 447	676 588
Emprunts moyen et long terme	10 273 950	9 062 150
	11 394 397	9 738 738
 Fonds propres		
Fonds de réserves	9 838 694	8 642 347
Capital, inclus bénéfice de CHF 7'171	843 206	832 552
	10 681 900	9 474 899
TOTAL	22 076 297	19 213 637

Point 4 :

L'analyse du rendement de nos immeubles loués à des tiers fait ressortir un bénéfice net de CHF 683'730 pour l'année 2014 contre CHF 495'826 pour 2013. Ces chiffres tiennent compte de l'encaissement des loyers brutes moins toutes les charges de régie, entretien courant, etc. Les intérêts hypothécaires n'ont pas été pris en compte dans ce résultat.

La différence entre 2014 et 2013 est due à la mise sur le marché de l'immeuble de la gare. Les recettes brutes de nos immeubles de rendement sont donc importantes pour notre commune.

Recommandation à la Municipalité :

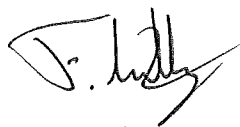
La commission des Finances recommande à la Municipalité d'analyser la pertinence de l'engagement des 2 auxiliaires de police avant l'établissement du budget 2016.

Dans le cas où cette prestation devrait être reconduite, nous demandons à la Municipalité de rediscuter avec les communes participantes **la répartition des frais** entre ces dernières. En effet, il ne nous semble pas très logique de supporter 21.25 % de la facture totale, montant identique pour les communes d'Arzier, St Cergue et Trélex et que Givrins ne prenne que 15 % des frais.

La clé de répartition devrait tenir compte soit de la surface ou du nombre d'habitants de la commune. De plus, le fait de s'occuper de la partie administrative devrait aussi entrer en compte dans la répartition des coûts à notre sens.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil :

1. De **donner décharge à la Municipalité** de sa gestion financière pour l'année 2014,
2. **D'accepter les comptes 2014** de la Bourse communale de Genolier tel que présentés.



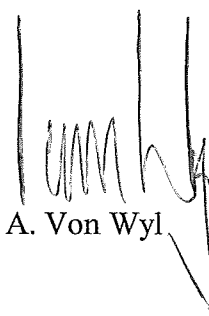
F. Luthy
Rapporteur



P. Payne



J.-F. Vez



A. Von Wyl